

recevoir un message téléphonique de notre très honorable leader de la gauche (le très honorable M. Meighen) disant qu'il est indisposé et qu'il ne pourra être présent aujourd'hui. Il lui sera donc impossible de prononcer ses éloquentes observations, dont nous le savons capable, sur le discours du Gouverneur général.

Je prie mes honorables collègues de se montrer indulgents pour les quelques remarques que je vais faire à l'improviste. Je tiens tout d'abord à féliciter cordialement l'honorable sénateur junior d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) et notre éloquent ami, l'honorable sénateur d'Essex (l'honorable M. Lacasse) de la manière très habile et très appropriée dont ils ont proposé et appuyé respectivement l'adresse en réponse au discours du Gouverneur général. Je pense certainement que l'honorable sénateur junior d'Ottawa a prononcé un discours très modéré et instructif, et je suis convaincu qu'il a laissé une impression des plus favorables à cette Chambre.

L'honorable sénateur junior d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) a fait allusion à la situation du chômage. Je félicite le Gouvernement du splendide travail accompli par la Commission de placement durant les derniers dix-huit mois, ou presque deux ans, sous la présidence très sage de M. Arthur B. Purvis. La tâche de cette commission était fort compliquée et difficile, mais ayant reçu, l'autre jour, le rapport final et complet de la Commission, je sais que le Gouvernement, le Parlement et le peuple canadien ont enfin devant eux une analyse détaillée de la situation des chômeurs et de ceux qui sont inaptes au travail. La commission a beaucoup contribué, jusqu'à présent, à réduire le nombre des chômeurs. Je suis convaincu que le ministère examinera soigneusement les propositions contenues dans le rapport, et que toutes les mesures seront prises pour la diminution des sans-travail.

Les honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse ont fait allusion au projet d'accord commercial — dont nous n'avons pas encore les détails — entre l'Angleterre et les Etats-Unis et entre les Etats-Unis et le Canada. Je ne suis pas en état d'offrir de critiques ni de suggestions, parce que personne ne saurait le faire sans connaître les détails de cette convention. Je me contenterai de dire que ce que nous savons du pacte impérial depuis quelques années prouve qu'il est très avantageux au Canada et à l'Empire, et j'espère que le Gouvernement ne fera rien pour lui nuire. Cela serait au détriment des Canadiens et tendrait à la réduction de notre commerce d'exportation et d'importation dans l'Empire britannique. D'un autre côté, je reconnais que le Canada doit

L'honorable C. C. BALLANTYNE.

faire tout en son pouvoir pour se rendre aux désirs de nos puissants amis des Etats-Unis. Il est nécessaire, surtout en ce temps d'agitation dans l'univers, que nous soyons en contact plus intime. Je sais que nos amis les Américains sont de bons commerçants, et je comprends que les membres du Gouvernement prendront bien garde, si cet accord est conclu, qu'il ne soit pas trop au désavantage du Canada ou de la mère patrie. Je n'ignore pas que l'Angleterre va négocier directement. Elle est parfaitement capable de prendre soin d'elle-même. Mais nous ne saurions être trop prudents en ce qui concerne nos arrangements avec les Etats-Unis.

Le présent accord commercial est en vigueur depuis quelques années. D'après les statistiques, nous n'avons eu qu'à nous en féliciter jusqu'à ces derniers mois, alors que le déclin du commerce commencé aux Etats-Unis a été cause que les prix des bêtes à cornes et des produits laitiers du Canada ont tellement baissé que nos exportations aux Etats-Unis en ont souffert. Voici la situation au sujet des marchandises manufacturées: La nation américaine, dont la population est de 130 millions d'habitants, se spécialise fort dans la production en masse. Ses prix sont tellement plus bas que ceux du manufacturier canadien que nous sommes maintenant exposés à la mévente des produits américains au Canada, qui seraient offerts au-dessous des prix équitables du marché. Je suis convaincu, cependant, que le Gouvernement surveille cette situation, et que pour des fins de droits, une valeur marchande raisonnable sera établie sur toutes les importations de marchandises manufacturées aux Etats-Unis.

On a fait allusion aux modifications que l'on se propose d'apporter à la loi des élections fédérales. Je partage l'avis des honorables sénateurs qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône que ces modifications amélioreront peut-être les méthodes en vigueur. Quiconque a jamais brigué les suffrages dans une division de Montréal est au fait des difficultés qu'il doit surmonter sous le régime de la loi des élections fédérales. Cette nouvelle loi, je l'espère, empêchera de voter des milliers de gens qui prennent généralement part au scrutin dans les divisions de Montréal lorsqu'ils n'ont pas le droit de le faire. La nouvelle loi expliquera-t-elle la différence qui existe entre une contribution au fonds électoral et un prélèvement de fonds? Je l'ignore. Il est fort possible que la question sera mise en délibération.

De la façon digne qui lui est coutumière, mon éloquent ami d'Essex (l'honorable Lacasse) a fait allusion à l'avènement de Sa Majesté le roi. J'ajouterai que ceux d'entre